Numéro 11 • 2006
Biodiversité et développement

ROfE Regional Office for Europe

Moscou • Varsovie • Bruxelles • Belgrade

UICN
Union mondiale pour la nature

## Dans ce numéro...

Une vision pour les Régions ultrapériphériques de l'UE
voir page 5

Le développement rencontre l'environnement
voir page 8

Du monde entier
voir pages 10–11

La durabilité au 21e siècle
voir page 12

# Pauvreté, développement et biodiversité

**Par Dr. Ahmed Djoghlaf, Sous-secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB).**

Au 21e siècle, le public commence à comprendre que le développement doit être entendu d'une façon holistique comme un « développement durable ». Cette évolution ne se traduit pas encore dans l'élaboration des politiques, pas plus que dans la pratique. Nous devons convaincre les décideurs que la biodiversité joue un rôle essentiel pour le maintien de la vie et des moyens d'existence ; nous devons également fournir des outils permettant aux praticiens d'incorporer la biodiversité dans leurs interventions.

## Lutter contre la pauvreté et protéger l'environnement : deux facettes d'un même combat

Chacun, riche ou pauvre, citadin ou rural, dépend des services fournis par les écosystèmes. Cependant, ce sont les pauvres des zones rurales qui pâtissent le plus de la dégradation environnementale, car ils dépendent directement des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence et n'ont pas d'autres choix à leur disposition.
Rappelons quelques chiffres

- Plus de 1,6 milliard de personnes, dont 1 milliard de pauvres, dépendent des forêts pour leur subsistance. Les forêts abritent aussi 80% de la biodiversité terrestre restante, sauvegardent les ressources en eau et réduisent le risque de catastrophes naturelles. Pourtant, 12 à 15 millions d'hectares de forêt sont détruits chaque année.
- Sur les 24 catégories de services des écosystèmes examinées lors de l'évaluation du Millénaire, 15 sont en déclin. La dégradation subie par les écosystèmes depuis 45 ans touche plus de 900 millions de personnes dans 100 pays.
- Plus de 5 millions de personnes meurent chaque année de maladies causées par l'insalubrité de l'eau et le manque d'eau pour l'hygiène et l'assainissement.
- Si des mesures immédiates ne sont pas prises afin de protéger les bassins versants et les zones humides, il est estimé que trois milliards de personnes seraient touchées par la pénurie d'eau d'ici 2025, soit dix fois plus qu'en 1990.
- 70% des pauvres de la planète vivent dans des zones rurales où des modifications incontrôlées d'écosystèmes tels que les bassins versants réduisent souvent les capacités tampon de ces écosystèmes. Lors d'événements météorologiques extrêmes, les agriculteurs en paient le prix par la perte de récoltes et le manque d'eau.

Il en découle que toute politique du développement durable et toute stratégie de réduction de la pauvreté doit incorporer parmi ses objectifs la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des avantages.

## De la conservation à l'utilisation durable et au partage équitable des avantages

L'établissement d'aires protégées (AP) a été traditionnellement la réponse la plus immédiate aux besoins de conservation de la biodiversité. Les AP ont contribué efficacement à la sauvegarde d'environnements naturels vierges et de la biodiversité. Depuis 40 ans, le modèle des AP a évolué des parcs nationaux et des réserves naturelles vers un concept plus large d'aires d'utilisation durable.

*Suite en page 3...*

© Arne Hoel/The World Bank

# Table des matières


1 Pauvreté, développement et biodiversité

2 Lettre du Directeur régional

4 Nouveautés

5 Entretien avec des membres de l'UICN : Benoit de Thoisy (Kwata)

6 Nouvelles du terrain : Gérer les ressources naturelles

8 Entretien avec Louis Michel, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, et Stavros Dimas, Commissaire européen à l'environnement

10 Du monde entier : Perspectives d'avenir pour les aires protégées

11 Du monde entier : Foi dans la conservation de la nature

12 La durabilité au 21e siècle

14 Money, money, money...

15 Calendrier des manifestations UICN : septembre–novembre 2006



**Rédacteur en chef :**
Tamás Marghescu
**Directeurs de rédaction :**
Tim Christophersen
Dirk Hendricks
Karen Hoyer
**Rédacteur scientifique :**
Andrew Terry
**Rédacteur pour les langues :**
Tiina Rajamets
**Traduction :**
Amalia Thaler
**Composition et maquette :**
ohrt & hoyer
**Imprimé par :**
Imprimerie Gramme, Belgique
Lettre d'information du Bureau régional de l'UICN pour l'Europe
Numéro 11 • 2006
**ISSN :** 1728-8932



Les opinions exprimés dans cette publication engagent leurs seuls auteurs et ne reflètent en aucun cas les opinions de l'UICN




# Lettre du Directeur régional

Tamás Marghescu

Photo : ROfE

Bienvenu au bulletin de RofE, consacré à la biodiversité dans la cadre de la coopération pour le développement. Bien des populations dépendent des ressources naturelles environnantes. Dans les pays en développement, la nature est au cœur des moyens de survie, donc les menaces pesant sur la diversité biologique dont découlent ces ressources peuvent avoir un impact direct et important. A l'inverse, la conservation de la nature qui permet une utilisation durable peut ouvrir de nouvelles possibilités susceptibles d'améliorer les conditions de vie. Cependant, les liens entre la biodiversité et la pauvreté sont en général insuffisamment pris en compte en matière de coopération pour le développement.

Nous remercions Ahmed Djoghlaf, qui nous fait part de sa réflexion à ce sujet. Directeur de la Division PNUE/FEM au PNUE pendant neuf ans, il est à la tête du Secrétariat de la CDB depuis janvier de cette année, en qualité de Secrétaire Exécutif. A ce titre, il est chargé chaque jour de signaler, décrire, voire défendre la relation très étroite qui existe entre la conservation de la biodiversité, les services des écosystèmes et la réduction de la pauvreté.

L'aide combinée au développement de l'UE et de ses Etats Membres représente plus de la moitié de l'aide publique totale au développement (APD) dans le monde. L'Europe a ainsi une possibilité exceptionnelle de promouvoir un développement durable exemplaire dans les pays en développement. Nous sommes heureux de vous présenter à ce sujet un entretien avec les Commissaires européens Stavros Dimas (Environnement) et Louis Michel (Développement).

Ce thème nous permet également d'aller au-delà de notre territoire européen et d'incorporer des commentaires précieux de membres et de bureaux de l'UICN d'autres parties du monde. Nous avons interviewé notre membre Kwata, dont les activités comportent la conservation des tortues marines en Guyane Française. En raison de ses liens historiques avec la France, la Guyane Française, un « haut lieu de la biodiversité », est l'une des huit régions ultrapériphériques de l'UE qui peuvent contribuer sensiblement à arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010 - si le sujet est dûment pris en compte dans les politiques et les plans de développement. Des mesures prises dans des régions ultrapériphériques devraient inspirer des mesures semblables dans l'ensemble de ces territoires. A Bruxelles, notre Bureau est en contact permanent avec les institutions européennes chargées de l'environnement et de la coopération pour le développement, et nous les invitons à mettre davantage l'accent sur la nature et la biodiversité dans les politiques de l'UE.

Dans ce contexte, la conférence de septembre 2006 sur la biodiversité dans la coopération européenne pour le développement (www.countdown2010.net/paris2006), organisée par ROfE avec la Commission européenne et les gouvernements belge, finlandais, français et suédois, représente une occasion exceptionnelle permettant aux principales parties prenantes de définir des opportunités et des mesures concertées en vue d'une meilleure prise en compte de la biodiversité et de la nature. Aucune économie, aucune société, ne peuvent survivre sans le soubassement nécessaire fourni par les écosystèmes et leurs services.

Avec l'important soutien de nos membres du monde entier, la volonté politique que les Etats de la planète ont manifestée à de nombreuses reprises et le fort intérêt témoigné par le secteur privé, nous sommes sûrs de pouvoir contribuer à définir les actions nécessaires afin de sauvegarder les services des écosystèmes dans les pays en développement et à mettre en place des politiques concrètes de terrain afin d'arrêter la perte de la biodiversité d'ici 2010.

Bonne lecture !
Tamás

IUCN Photo Library © Jim Thorsell

*De la page 1...*

Les AP ont une valeur d'usage directe pour les collectivités rurales. Ainsi, il a été constaté, par exemple, que les aires protégées marines et les zones d'interdiction de la pêche sont des réservoirs importants de poissons qui se dispersent dans les zones environnantes, au profit des populations locales.

On sait à l'heure actuelle que les aires protégées, outre leur fonction de conservation, permettent souvent de créer des sources durables de revenus, tant sur le plan individuel que social, notamment par l'intermédiaire du tourisme, d'investissements publics et d'un accès plus large aux marchés pour les produits et services locaux.

A l'heure du bilan, les AP sont souvent à l'origine d'avantages nets plus importants que ceux d'autres choix de développement. Ainsi, au Costa Rica, des expériences ont montré que le maintien d'une AP forestière à proximité d'une plantation de café augmentait le rendement de cette dernière de 20%, grâce à l'apport de pollinisateurs, ce qui se traduit annuellement par un gain économique de US$ 60,000. Ce montant est supérieur aux revenus que l'on pourrait tirer de la conversion agricole des terres forestières.

Afin d'assurer à ces zones une part équitable des avantages de l'utilisation de la biodiversité, les évaluations d'impact doivent tenir compte des points de vue et des besoins des pauvres. Nous devons également respecter les droits et les pratiques traditionnels des communautés autochtones et locales qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, étendant les droits de propriété et les droits aux ressources aux communautés locales et encourageant la mise en place de marchés favorables aux pauvres pour les services des écosystèmes. De telles mesures peuvent par exemple porter sur la protection des récifs coralliens et des mangroves, qui entretiennent des pêcheries importantes, protègent le littoral et empêchent l'appauvrissement de la pêche traditionnelle par des pêcheries commerciales à grande échelle.

## Nouveaux outils : valeur économique et marchés de la biodiversité

L'apport potentiel des marchés à l'utilisation durable et au partage équitable des avantages permet d'envisager des mesures économiques visant à protéger la biodiversité. Cette approche est fondée sur une notion élargie de la valeur économique, au-delà de l'étroitesse des définitions classiques ; elle comprend des éléments matériels ou autres permettant d'améliorer le bien-être des humains. Il nous faut mieux connaître et calculer la valeur de la biodiversité et de ses composantes, ainsi que son rôle dans le maintien des services écosystémiques. Nous devons présenter ces informations d'une façon utile aux décideurs.

Les Parties à la CDB ont perçu le besoin de prêter plus d'attention aux enjeux et aux analyses socio-économiques, y compris la détermination de la valeur de la biodiversité et la promotion de marchés pour les services des écosystèmes. Afin de réaliser les trois objectifs de la CDB – conservation, utilisation durable et partage équitable des avantages – la biodiversité doit être systématiquement prise en compte dans les activités des secteurs économiques concernés et jouer un rôle dans les décisions d'investissement du secteur public et privé. Pour y parvenir, il faut mieux saisir les liens de cause à effet à l'œuvre en matière de développement économique et de modifications environnementales. Lors de la prise de décisions, les coûts liés à la dégradation environnementale et à la perte de la biodiversité doivent être pleinement pris en compte.

La conservation des ressources biologiques ne peut être assurée sur le long terme si les deux autres objectifs de la CDB liés au développement ne sont pas atteints. Conscientes de ce défi, les 188 Parties à cet instrument juridique unique ont décidé, en 2006, de conclure les négociations sur le régime international d'accès et de partage des avantages en 2010. Un accord sur cet objectif central fera des ressources biologiques un atout très important de paix, de sécurité, de développement et de prospérité partagée pour la planète.

## Vers une alliance planétaire afin de sauver la vie sur la Terre

Les ressources naturelles sont essentielles au maintien de la vie et aux processus économiques. Leur pénurie ou leur abondance peuvent rapprocher les peuples afin d'associer leurs efforts de gestion et d'utilisation durable des ressources, mais elles peuvent aussi être source de conflits si elles sont mal gérées ou si les coûts et les bénéfices sont mal répartis. Les effets de la perte de la biodiversité renforcent encore ces tendances. Moteurs directs de la destruction de la biodiversité (surexploitation, modification des habitats, pollution, espèces exotiques envahissantes, changements climatiques), nous sommes de plus en plus conscients de l'existence de liens étroits entre les décisions économiques prises sur le plan individuel, local et national et les enjeux mondiaux.

Trop souvent, nos institutions et nos programmes nationaux ne sont pas adaptés à la gestion durable des ressources et des enjeux. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité doivent être pleinement incorporées dans les processus nationaux de planification en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement économique. Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et celles de mise en œuvre des Objectifs de développement du millénaire sont des outils centraux en la matière. En outre, des accords internationaux plus performants sont nécessaires afin de réglementer l'utilisation de ressources telles que la pêche, pour le plus grand bien de tous.

Bien évidemment, l'engagement actif de chacun est indispensable afin d'arrêter la perte de la biodiversité. C'est pour cette raison que les Parties à la CDB ont décidé de promouvoir l'engagement de parties prenantes importantes, telles que les communautés locales, les ONG, les entreprises, les cercles scientifiques, les femmes, les jeunes, les enfants, et les autorités.

Cet objectif stratégique est crucial pour l'avenir de l'humanité. Il nécessite une nouvelle ère de collaboration, fondée sur un esprit de partenariat et de coopération renforcés. Lancée à Curitiba, cette nouvelle phase renforcée de mise en œuvre de la CDB fournit un cadre permettant la mise en place de ce nouveau partenariat, cette alliance planétaire pour la protection de la vie sur la Terre.

Ktsia Tabatskuri © Karen Hoyer

# Nouveautés

## Réunion des membres 2006

**Quelle nature en Europe en 2050 ?**
Les 374 membres européens de l'UICN se réunissent à Barcelone, Espagne, du 19 au 21 octobre 2006, afin d'échanger de vues sur la nature en Europe et d'examiner des modalités permettant d'atteindre l'objectif 2010. D'autres sujets – l'Europe au 4e Congrès mondial de la nature en 2008 ; des nouveaux modèles de financement de la protection de la nature ; des solutions de communication sur la nature et la biodiversité – seront également examinés. Des séminaires gratuits sur la collecte de fonds, le travail avec les médias et la promotion de politiques seront proposés aux membres. Pour plus d'informations, ainsi que pour vous inscrire, veuillez aller à www.iucneurope.org ou contacter Mme Esther Vallado (Esther.Vallado@iucn.org, Tél. +32 2 739 03 18).

## Nouveaux collaborateurs

Nous sommes heureux d'accueillir **M. Tobias Garstecki,** qui se joint à l'équipe du Programme européen, détaché par le CIM. M. Garstecki est docteur en biologie de la conservation et il a une ample expérience de collaboration avec des organisations environnementales européennes. Il travaillera à l'établissement d'un nouveau Bureau de Programme de l'UICN pour le Caucase à Tbilissi (Géorgie). Le CIM est une activité conjointe de la Coopération technique allemande (GTZ) et du Bureau central de placement de l'Agence fédérale allemande pour l'emploi (BA).

Nous avons également le plaisir d'annoncer l'arrivée de **M. Dirk Hendricks,** nouveau responsable de la Communication. Après des études d'économie, d'histoire économique, de relations internationales et de linguistique à Münster, Washington, Florence et Dublin (maîtrise en sciences économiques et M.A.), il s'est spécialisé dans les questions de politique et de financement du développement. Il a occupé des postes similaires au Secrétariat de la Convention pour les espèces migratrices (CEM) à Bonn et au Bureau européen de l'IFAW (Fonds international pour la protection des animaux) à Bruxelles. M. Hendricks travaillera également au Secrétariat du Countdown 2010.

ROfE accueille aussi **Mme Annika Vogt,** qui se joint à l'équipe du Countdown 2010 comme assistante spéciale et responsable des finances. Mme Vogt a fait des études de sciences politiques à l'Université de Cologne et à l'Institut d'études politiques de Paris, avec une spécialisation dans les politiques environnementales. Collaboratrice à la Division DTIE du PNUE, elle a travaillé ensuite à Berlin chez Adelphi Recherche, un institut d'études sur les stratégies du développement durable.

## Nouvelles publications

- English Nature et The Highways Agency. 2006. *The Butterfly Handbook – mitigating the impact of roads on butterfly populations*. (En anglais)

Un aperçu novateur : comment les infrastructures peuvent servir à améliorer la biodiversité.
Consultable en ligne : www.english-nature.org.uk/news/news_photo/The%20Butterfly%20Handbook.pdf

- Fisher, R.J., Maginnis, S., Jackson, W.J., Barrow, E. et Jeanrenaud, S. 2005. *Poverty and Conservation : Landscapes, People and Power* (En anglais)

La conservation peut contribuer activement au développement durable à long terme et, de façon plus immédiate, à réduire la pauvreté.
Consultable en ligne : www.iucn.org/themes/fcp/publications/news/povertyconservation-book.pdf

- The International Bank for Reconstruction and Development /The World Bank. 2006. *The Road to 2050 – Sustainable Development in the 21st Century.* (En anglais)

Une vision du développement durable en 2050 et des modalités possibles afin d'y parvenir.
Consultable en ligne : lnweb18.worldbank.org/essd/essdext.nsf/43ParentDoc/SustainableDevelopment ?

## Nouveaux projets

**Ktsia-Tabatskuri, Géorgie**
Sur les hauts plateaux de la Géorgie, à 2000 m d'altitude, ROfE et un membre géorgien de l'UICN, le GCCW (Centre géorgien pour la conservation de la vie sauvage), œuvreront à la mise en place d'une aire protégée. La zone humide comporte un lac et une rivière, ainsi que des pâturages alpins. Un plan de gestion sera élaboré en coopération étroite avec une association communautaire de deux villages dans le cadre d'une réserve naturelle à protection stricte. Ce projet triennal est financé par BP Géorgie dans le cadre de leur programme d'investissements environnementaux.

**Projet LIFE pour la Sava, Europe du Sud-est**
La Sava, qui traverse plusieurs pays (Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie et Monténégro) est l'une des dernières rivières d'Europe à l'état naturel. L'UICN lancera un nouveau projet transfrontalier afin de sauvegarder ses plaines d'inondation exceptionnelles et d'assurer une gestion intégrée de bassin. Financé par le Programme LIFE de la Commission européenne et par la Coopération suisse au développement, ce projet triennal sera mis en œuvre par le Bureau de programme de l'UICN pour l'Europe du Sud-est en coopération avec des partenaires et des membres de l'UICN, notamment l'Institut serbe pour la conservation de la nature et la Direction de la conservation de la nature de Croatie.

# Une vision pour les régions ultrapériphériques de l'UE

## Entretien avec Benoit de Thoisy, Kwata, responsable scientifique de Kwata, par Jean-Philippe Palasi, UICN ROfE

Benoit de Thoisy

***JPP : Quelle est l'importance écologique de la Guyane française et de cette région du monde et quelles sont les principaux défis pour son environnement ?***

BT : La région est couverte par l'un des derniers grands blocs de forêts tropicales au monde, avec une diversité biologique et une richesse culturelle uniques. L'état de préservation des habitats d'eau douce et des habitats forestiers est meilleur que dans la plupart des autres régions tropicales. La plupart des populations végétales et animales ont encore des statuts de conservation satisfaisants. Mais les pressions démographiques, l'évolution des modes de vie et la dégradation des niveaux de vie des communautés défavorisées, font que les menaces sur ces richesses se font de plus pressantes.

***JPP : Comment et avec quels partenaires agit l'association Kwata ? Arrivez-vous à trouver des ressources adéquates pour vos projets ?***

BT : Depuis des années, Kwata travaille avec des partenariats à tous les niveaux, aussi bien publics que privés. Ces partenariats se situent par exemple sur le plan de l'aménagement du territoire, de la gestion des ressources naturelles et de l'éducation à l'environnement. Ils concernent aussi des partenariats logistiques et des projets techniques et scientifiques.

Des financements liés à des activités ou des projets précis forment l'essentiel des collaborations financières engagées. La difficulté d'accès à des financements plus pérennes reste cependant la contrainte principale à la réalisation de projets, à la stabilisation de compétences locales et à la mise en place de suivis de programmes.

***JPP : En tant qu'ONG locale, quelles sont aujourd'hui vos attentes vis-à-vis de l'UICN ?***

BT : La principale attente est de continuer à favoriser un travail en réseau à l'échelle du nord de l'Amérique du sud. Les collaborations régionales sont nécessaires, notamment au vu des enjeux environnementaux et écologiques. A ce titre, il convient de citer l'efficacité du « Groupe des spécialistes des Tapirs » (CSE/UICN). La mise en place de réseaux efficaces et le soutien aux réseaux existants sont à promouvoir.

***JPP : La Guyane française fait partie de l'Union Européenne ; elle est liée par ses stratégies pour le développement et l'environnement. Dans ces deux domaines, quelle perception avez-vous des actions de l'UE en Guyane ?***

BT : Nous regrettons principalement un manque de cohérence et de vision stratégique des différents niveaux de décision (local, national, européen), rendant difficile la mise en place d'actions concertées et durables sur le long terme. L'absence de moyens dédiés au fonctionnement et à la gestion des aires protégées en est un exemple, après les sommes importantes investies dans la mise en place de ces zones. De même, les avals financiers donnés par l'Etat à des projets industriels (exploitation pétrolière et minière) paraissent incohérents avec les discours nationaux et les efforts faits localement pour un aménagement durable du territoire.

***JPP : L'UE s'est engagée à arrêter la perte de la biodiversité dans l'Union d'ici 2010. Quel est le rôle de la Guyane française afin de réaliser ce but ; la région pourrait-elle jouer un rôle plus important ?***

BT : Avec 183 espèces de mammifères, 718 espèces d'oiseaux et 5,750 espèces de flore, la Guyane française a un rôle évident à jouer vis-à-vis de l'objectif 2010. Les ressources financières, le niveau d'expérience scientifique et technique, la stabilité politique et économique, devraient constituer des leviers forts pour donner un rôle moteur à la Guyane dans cette région de l'Amérique du sud. L'évolution actuelle, avec un désengagement relatif de l'Etat français des questions environnementales et l'absence d'une stratégie claire de la part de l'UE, n'est cependant pas d'un présage favorable à cet égard.

**Protection des tortues en Guyane française © Jean Philippe-Palasi**

***JPP : En matière d'environnement et de développement, est-ce que vous souhaiteriez que l'UE fasse quelque chose de plus dans la région ?***

BT : La Guyane française fait partie de l'UE et bénéficie à ce titre de fonds structurels assez importants, mais ces fonds ne sont pas très accessibles aux structures non gouvernementales locales. La biodiversité n'y figure pratiquement pas et leur gestion est difficile une fois qu'ils sont acquis. En outre, la Guyane française n'applique pas les Directives Oiseaux et Habitats, de telle façon que l'UE donne de l'argent mais n'a pas d'outils permettant d'encourager et d'évaluer la gestion des écosystèmes.

**Kwata est une ONG locale, créée en 1994, afin d'étudier et de protéger la faune sauvage en Guyane française. L'association est active en matière d'éducation environnementale, gestion des tortues marines et évaluation des impacts des activités humaines sur la faune forestière. La Guyane française est l'une des régions ultrapériphériques de l'UE. Basée à 7,305 km de Bruxelles, Kwata est cependant un membre européen de l'UICN.**

**Kwata est membre de l'UICN depuis 1998.**

# Nouvelles du terrain : gérer les ressources naturelles

© Curt Carnemark/The World Bank

**Dans ce numéro de Nouvelles du terrain, nous examinons des questions liées au développement et à la gestion durable des ressources naturelles. Des enseignements utiles peuvent être tirés de la participation des communautés à la gestion des aires protégées. Cependant, comme le remarquait récemment Ashish Kothari, coprésident du Thème « Communautés locales et aires protégées » de l'UICN, le rôle de ces communautés dans le domaine de la protection environnementale est généralement négligé (voir aussi la « Salle verte » de la BBC http://news.bbc.co.uk/1/hi/sci/tech/5083558.stm).**

**La deuxième partie traite de la gestion de l'Arctique. La région subit déjà les effets secondaires d'activités économiques menées dans d'autres endroits de la planète ; en outre, les nouvelles technologies et l'accroissement des prix des minerais et d'autres ressources naturelles rendent viable la prospection dans les régions arctiques, ce qui pose de nombreuses questions liées à la gestion de ces ressources et aux modalités d'implication des communautés locales.**

## Cogestion des aires protégées

En matière d'aires protégées (AP), l'approche classique tend à voir les hommes et la nature comme des éléments séparés, nécessitant souvent l'exclusion des communautés de zones intéressantes, leur interdisant l'usage des ressources naturelles et considérant leurs intérêts comme incompatibles avec les objectifs de conservation des AP. Lorsqu'il s'agit de communautés locales et de peuples autochtones marginalisés dépendant des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence, de telles situations sont particulièrement difficiles. Cette démarche classique d'exclusion est porteuse de risques de conflit et de coûts sociaux élevés.

Les scientifiques perçoivent de mieux en mieux l'intérêt des connaissances traditionnelles afin d'expliquer le monde naturel. Acquises au fil des générations, transmises oralement, les connaissances écologiques traditionnelles d'une région font partie intégrante de la culture de celle-ci. La recherche reconnaît de plus en plus la valeur de ces connaissances en vue de l'étude et de la gestion des ressources naturelles. En même temps, la prise en compte de ces connaissances doit promouvoir les intérêts des communautés et assurer un partage équitable des coûts et des avantages.

Les objectifs d'un plan de gestion de la nature et ceux des communautés locales sont souvent en convergence, puisqu'il il s'agit essentiellement de la protection durable d'un environnement donné. Il existe également de nombreux exemples de l'intérêt de l'implication des communautés locales dans la gestion des AP. Cette approche est étroitement liée à la notion de bonne gouvernance, considérée par la plupart comme une composante importante de l'éradication de la pauvreté et de la promotion du développement durable. Il est de plus en plus admis que la bonne gouvernance est aussi à la base d'une gestion durable des ressources naturelles, y compris des aires protégées. La cogestion ou la gestion en collaboration est une option de plus en plus répandue pour les ressources naturelles, avec des modalités variées, dont la propriété commune, communale ou mixte. Comme pour la planification de la gestion, la cogestion des ressources n'est pas un résultat final, mais un processus continu nécessitant une communication constante entre les structures institutionnelles et les communautés locales afin de créer la confiance et le respect et d'assurer le retour des informations nécessaires. Il est très important d'impliquer les communautés locales dans la prise de décisions et les procédures de gestion d'une aire protégée.

Graham, J., Amos, B. et Plumptre, T. 2003. *Governance Principles for Protected Areas in the 21st Century.* Document de débat pour le Ve Congrès mondial des parcs, Afrique du Sud, septembre 2003.
www.earthlore.ca/clients/WPC/English/grfx/sessions/PDFs/session_1/Amos_plenary.pdf

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) de l'UICN
www.iucn.org/themes/ceesp/index.html

# Loin des yeux, loin du cœur : des perceptions à changer

Les océans polaires jouent un rôle important dans le système climatologique mondial. L'océan Arctique, le plus petit des océans de la planète, est actuellement entièrement recouvert par les glaces à la fin de la saison hivernale. Indépendamment des variations de la lumière solaire, la surface océanique reste toute l'année à des températures de congélation ou proches de celles-ci (Serreze et al., 1997 ; Andreas et al., 2002). Les terres sont gelées une bonne partie de l'année, ce qui ne permet, que la survie de petits arbustes et de fleurs résistantes. La faune est également confinée à un « arbre de vie » restreint. Ces conditions extrêmes sont à l'origine d'une écologie exceptionnelle, peu connue en raison des difficultés logistiques qui empêchent la recherche, allant des plus petites bactéries marines qui survivent aux longs mois d'hiver en créant leur propre environnement riche en substances chimiques, jusqu'aux ours polaires (*Ursus maritimus*), se nourrissant de la morue arctique (*Arctogadus glacialis*) et des phoques (genre *Phoca*). Cette diversité exceptionnelle s'étend aux fonds marins jusqu'ici pratiquement inexplorés, où chaque poignée de boue ramenée à la surface contient des spécimens de flore et de faune jamais vus auparavant.

Les modèles climatiques en cours prévoient un réchauffement accru de l'Arctique ; les glaces marines sont un indicateur et un amplificateur des changements climatiques anthropiques. Les observations à large échelle de la couche glaciaire des mers polaires septentrionales ont permis de déceler des réductions de la surface, allant de 5,5% à partir de 1978–1994, jusqu'à 7,7% par décennie à partir de 1979–2004 (voir notamment Comiso, 2003). Les modifications constatées par les chercheurs de tous les domaines scientifiques ne sont pas dues à des activités menées localement, mais à des activités d'autres régions, soit une vraie question transfrontalière. Avec moins de 0,1% de la population mondiale, la région arctique n'abrite qu'un petit nombre d'activités, notamment de la recherche scientifique, du tourisme et de l'extraction de ressources énergétiques. Jusqu'à présent, elle n'est pas ouverte au transport et un certain nombre d'activités maritimes, telles que le déversement de ballast, sont interdites en droit international. Les principales activités économiques de la région sont l'extraction de minerai et de combustibles, menées par des entreprises étrangères. Les modes de vie des populations locales, menant pour l'essentiel des activités de subsistance, changent en raison de facteurs extérieurs. Ces modifications vont s'accroître à mesure qu'il devient économiquement et logistiquement plus viable d'exploiter les ressources énergétiques et le minerai de l'Arctique.

On sait que la région arctique réagit à des activités anthropiques à un rythme et un ordre de grandeur bien plus soutenus que les réponses des zones interpolaires. L'aménagement, tant dans la région qu'à l'échelle mondiale, doit en tenir compte afin de sauvegarder l'Arctique. En effet, les régions polaires sont les dernières à préserver des milieux naturels à grande échelle, tant terrestres que marins. Le changement climatique est la première menace pour l'Arctique ; les causes anthropiques se trouvent dans des pays industrialisés. Si la fonte de la nappe glaciaire du Groenland et d'autres caractéristiques de l'Arctique font souvent l'objet de l'attention médiatique, les effets complexes du changement climatique et le lien avec les activités des autres pays restent encore méconnus.

Des travaux sont menés afin de sauvegarder les ressources naturelles et de définir des méthodes durables de gestion. Des méthodes adaptées devraient être explorées pour l'Arctique, dont le concept de protection transfrontalière et de modification des activités induisant des changements climatiques. Nous avons une dernière possibilité de sauvegarder le dernier bastion naturel de la planète. Nous devons avoir présent à l'esprit que des activités peuvent entraîner des impacts très loin de l'endroit où elles sont menées et ce fait doit être pris en compte lorsqu'il s'agit de définir la gestion future de la région arctique.

Andreas, E.L., Guest, P.S., Persson, P.O.G., Fairall, C.W., Horst, T.W., Moritz, R.E. et Semmer, S.R. 2002. Near-surface water vapor over polar sea ice is always near ice saturation. *Journal of Geophysical Research –C* **107**: 8033.

Comiso, J.C. 2003. Large scale characteristics and variability of the global sea ice cover. In: *Sea-Ice – An Introduction to its Physics, Chemistry, Biology and Geology* (ed. D.N. Thomas and G.S. Deickmann), pp. 112-142. Blackwell Science.

Serreze, M.C., Rogers, J.C., Carsey, F.D. et Barry, R.G. 1997. Icelandic Low cyclone activity: climatological features, linkages with the NAO and relationships with recent changes in the N. H. circulation. *Journal of Climatology* **10**: 453-464.

# Le développement rencontre l'environnement

**Entretien avec Louis Michel, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, et Stavros Dimas, Commissaire européen à l'environnement, par Tamás Marghescu,UICN ROfE**

Stavros Dimas and Louis Michel

***TM: L'un des buts des Objectifs du développement du millénaire (ODM) consiste à « intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la perte de ressources environnementales ». Quelles sont les principales mesures prises par la DG Développement et par la DG Environnement à cette fin ?***

LM : Le nouveau consensus européen pour la coopération au développement comprend spécifiquement l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, i) comme un sujet de coopération avec les pays partenaires, ii) comme une question de cohérence et iii) comme une question à incorporer de façon systématique. Il mentionne le besoin de mener systématiquement à bien des évaluations environnementales stratégiques, y compris par rapport aux budgets et à l'aide sectorielle. Les nouvelles lignes directrices pour les documents stratégiques nationaux et régionaux de l'UE prévoient obligatoirement une analyse des questions environnementales, sur la base du profil environnemental national. Ces deux éléments représentent des avancées importantes afin de réaliser l'objectif du développement durable.

SD : L'intégration de la dimension environnementale dans les différentes politiques européennes est une obligation au titre du Traité de la CE depuis 1997. Les progrès sont inégaux ; il est bien plus facile de reconnaître le besoin d'intégration que de convaincre des ministères de revoir leurs programmes en cours et leurs procédures de travail. Cependant, il y a bien eu des progrès, notamment en matière de biodiversité, avec la réforme de la Politique agricole commune. Dans le domaine de la coopération au développement, l'importance de l'« intégration » a été réaffirmée dans d'importants documents de politique européenne, tels que la Stratégie révisée du développement durable et la Communication sur la biodiversité. Des mesures pratiques ont été prises afin de nous acquitter de ces engagements... mais il faudra inévitablement du temps pour en voir les retombées.

***TM : L'UE s'est engagée à arrêter la perte de la biodiversité sur son territoire d'ici 2010. Quel est à ce propos le rôle des pays et des territoires d'outremer et des régions ultrapériphériques de l'UE ? Pourraient-ils jouer un rôle plus important ?***

SD : Ces pays et territoires jouent un rôle important afin d'atteindre les objectifs mondiaux de biodiversité de la CDB et du SMDD pour 2010. La plupart d'entre eux sont des « hauts lieux » de la biodiversité, associant une grande richesse d'espèces et un grand nombre d'espèces menacées. Peu de personnes savent que l'UE a des récifs coralliens et des forêts tropicales !

C'est pour cela que la nouvelle Communication de la Commission sur la biodiversité souligne que des mesures efficaces dans les pays et territoires d'outremer (PTOM) des Etats membres, riches en biodiversité, sont essentielles pour assurer la crédibilité de l'UE sur le plan international. La Communication définit un certain nombre d'objectifs et de mesures ayant pour but de protéger la biodiversité dans ces régions.

LM : L'environnement et la gestion durable des ressources naturelles occupe une part importante dans le dialogue avec les PTOM, surtout pour les changements climatiques et la gestion des catastrophes. Les PTOM sont pour la plupart des petits états insulaires, très vulnérables aux pressions environnementales, accordant de ce fait une grande importance à l'environnement. Un profil environnemental régional de l'ensemble des PTOM est en cours de préparation ; il devrait définir des actions à mener par l'intermédiaire de l'aide au développement.

***TM : En 2005, une étude de la Cour des comptes a estimé que la Commission n'a pas de stratégie d'ensemble relative à l'environnement dans sa coopération au développement. A supposer qu'elle soit élaborée, que devrait-elle inclure ?***

LM : Les questions environnementales sont essentielles afin de lutter contre la pauvreté et pour réaliser l'ensemble des ODM. Les milieux environnementaux le savent, mais pas forcément ceux du développement. L'environnement y est souvent perçu comme un luxe ; l'accent est mis sur la croissance à court terme et la réduction de la pauvreté. La nouvelle stratégie environnementale devrait y répondre, tant à l'intérieur de l'UE que chez nos partenaires, en expliquant mieux l'importance de l'environnement et d'une gestion durable des ressources naturelles, pour lutter contre la pauvreté et en soi-même. Deuxièmement, il faut formaliser des procédures pour l'intégration systématique des questions environnementales (préparation des profils environnementaux nationaux, évaluations stratégiques environnementales...). Bien des éléments sont déjà en place, mais ils ne font pas encore partie des pratiques courantes ; il faut y travailler. Enfin, il est très important de savoir que nous n'agissons pas seuls et que nous devons travailler en coopération étroite, tant avec les Etats membres de l'UE qu'avec d'autres bailleurs de fonds ; les pays partenaires doivent aussi être pleinement impliqués.

SD : Les délégations de la Commission doivent mieux connaître les liens entre la protection de l'environnement et l'éradication de la pauvreté, ainsi que les traités environnementaux internationaux auxquels l'UE est Partie. Leurs capacités en la matière devraient être renforcées. Les profils environnementaux nationaux devraient être améliorés et leurs résultats incorporés plus systématiquement dans les documents stratégiques nationaux et régionaux régissant l'aide communautaire. Ceci s'applique aussi aux évaluations d'impact et aux évaluations environnementales stratégiques de projets précis, de politiques et d'accords commerciaux.

***TM : M. Dimas, le Plan d'action de l'UE d'ici 2010 et au-delà prévoit de renforcer les capacités de la Commission afin d'intégrer la biodiversité dans l'aide extérieure européenne au développement. Comment envisagez-vous votre collaboration avec la DG Développement à ce sujet ?***

SD : Le Plan d'action de la Commission comprend 11 actions spécifiques destinées à renforcer sensiblement le soutien à la biodiversité et aux services des écosystèmes dans le cadre de l'aide extérieure européenne. Les DG Développement et Environnement

© Curt Carnemark/The World Bank

collaborent déjà étroitement, mais nous allons nous efforcer d'améliorer encore cette collaboration.

***TM : M. Michel, la DG Développement a lancé en 2005 une Stratégie large et à long terme pour l'Afrique. De quelle façon la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles seront-elles prises en compte dans la mise en œuvre de la Stratégie ?***
LM : La Stratégie pour l'Afrique souligne l'importance de la bonne gouvernance, essentielle à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources naturelles. En conséquence, la promotion de la bonne gouvernance et l'établissement d'un cadre juridique approprié en vue d'un bon usage des ressources naturelles sont des éléments clés de la Stratégie. Il s'agit entre autres de renforcer les capacités locales afin de générer des informations fiables sur l'emplacement, l'état et l'évolution des ressources environnementales, et d'appuyer le processus AFLEG (amélioration de la gouvernance et application des lois dans le secteur forestier). Des actions sont également prévues afin de sauvegarder la biodiversité en appuyant les efforts régionaux, sous-régionaux et nationaux réalisés en Afrique afin d'appliquer la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la CITES. Ceci devrait, en particulier, porter sur les mesures liées aux objectifs du Sommet mondial pour le développement durable en vue d'une réduction importante du rythme de perte de biodiversité d'ici 2010, l'établissement de réseaux d'aires protégées représentatives et bien gérées d'ici 2012, et la lutte contre la surexploitation et le trafic illicite de la faune et de la flore sauvage et de leurs produits. Le Réseau africain de biodiversité pourrait aussi bénéficier d'un soutien, ainsi que les travaux sur les espèces exotiques envahissantes.

***TM : A votre avis, quel est le rôle principal que l'UICN et ses éléments constitutifs pourraient jouer, avec la Commission européenne, afin de mieux intégrer les questions de biodiversité dans la coopération au développement ?***
SD : Le partenariat avec l'UICN est particulier et la composition unique de l'UICN ne peut qu'aider la Commission à mettre en œuvre sa politique environnementale. C'est pourquoi la Commission appuie un certain nombre d'activités de l'UICN, comme l'initiative Countdown 2010. L'UICN est présente dans plus de 60 pays ; sa connaissance des questions liées à la biodiversité des pays en développement est très précieuse. J'espère que cette coopération entre la Commission et l'UICN pourra être renforcée à l'avenir.

LM : L'UICN a un vaste réseau réunissant des Etats, des organismes gouvernementaux, des ONG, des scientifiques et des spécialistes, y compris des pays en développement, ce qui la rend très utile dans l'un des domaines déjà évoqués, à savoir mieux sensibiliser à l'importance d'un environnement sain et d'une bonne gestion des ressources naturelles, surtout dans les pays en développement, et aider à créer des connaissances et une demande en ce sens de leur part, tant au niveau de l'Etat que de la société civile, y compris dans le secteur privé.

***TM : Quelle nature souhaiteriez-vous que vos petits-enfants rencontrent lorsqu'ils voyageront dans des régions qui bénéficient aujourd'hui de la coopération européenne au développement ?***
LM : J'espère que mes petits-enfants pourront rencontrer des personnes du monde entier dont les conditions de vie sont correctes, surtout en matière de santé, de nutrition, d'éducation et de revenus, avec des opportunités prometteuses de progrès. J'espère aussi que mes petits-enfants, et les petits-enfants qui grandiront dans ces pays, pourront encore jouir des beautés naturelles de leurs paysages et de la richesse de leur faune et de leur flore.

SD : Pour moi, la question n'est pas tellement ce que mes petits-enfants rencontreront dans ces pays en y voyageant, mais ce que les petits-enfants des habitants actuels de ces pays vivront. Je voudrais que ces enfants aient des moyens d'existence durables, qu'ils soient en bonne santé, bien nourris et qu'ils aient accès à une éducation poussée. Nous savons maintenant que, dans les pays en développement, les ressources naturelles permettent souvent d'améliorer la qualité de la vie et de créer des revenus décents. J'aimerais que ces enfants apprennent à vivre en harmonie avec la nature environnante, qu'ils soient fiers de la biodiversité de leur pays et qu'ils puissent bénéficier des services des écosystèmes et des produits qu'ils fournissent.

© Simon Anstey

# Perspectives d'avenir pour les aires protégées

**Par Simon Anstey, coordination régionale des programmes, et Tarek Abul-Hawa, coordination des programmes aires protégées, UICN WESCANA**

La région WESCANA de l'UICN s'étend du Maroc à l'Ouest, en passant par l'Afrique du Nord et la péninsule arabique, jusqu'à l'Asie centrale, à l'Est. Les pays de la région doivent faire face à des problèmes communs, dont le besoin de renforcer la société civile, réduire les inégalités et élargir la participation des parties prenantes dans le processus décisionnel en matière de gestion environnementale et de développement économique.

Le Programme des aires protégées de la région WESCANA de l'UICN vise à renforcer les capacités et à orienter et à renforcer la mise en place d'approches et de modèles régionaux pour une gestion efficace des aires protégées (AP), en mettant l'accent sur la participation des communautés locales à tous les niveaux. Le Bureau WESCANA a mené à bien des évaluations des AP au Sultanat d'Oman, au Yémen et dans cinq pays d'Asie centrale.

## Oman

Les méthodes classiques de gestion des AP au Sultanat d'Oman ont joué, dans une certaine mesure, un rôle dans la préservation de la biodiversité du pays. Ces méthodes mettent l'accent sur le respect des dispositions légales, le patrouillage et la conservation de la faune et de la flore sauvages. Cependant, beaucoup reste à faire afin d'adopter des méthodes associant la préservation de l'environnement naturel magnifique du pays et le développement économique. Les méthodes actuelles ne jettent pas de bases solides pour une gestion durable et participative des AP. Elles devraient être complétées par d'autres éléments, tels que la gestion participative et décentralisée, des activités d'éducation et de sensibilisation, des programmes actifs de tourisme, de gestion des visiteurs et d'aide sociale aux communautés, axés sur la conservation.

## Yémen

La topographie, le climat et les milieux naturels à Yémen sont très variés. Grâce à ces caractéristiques, le pays bénéficie d'une riche diversité biologique. Ainsi, la flore comprend plus de 30,000 espèces, dont près de 15% sont endémiques. Depuis le lancement de son programme d'AP à la fin des années 1990, le Yémen s'efforce d'établir un réseau d'AP s'appuyant sur une bonne gestion et un financement durable. Cependant, le pays reste confronté à un certain nombre de difficultés, dont des cadres institutionnels et juridiques insuffisamment clairs, le manque de compétences et de savoir-faire administratif et technique et des financements insuffisants.

## Asie centrale

Les cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan), situés au carrefour de l'Asie, l'Asie méridionale et l'Europe, abritent une biodiversité d'une très grande richesse. Après leur indépendance en 1991, tous ces pays sont confrontés à une transition économique et politique difficile, avec une pauvreté croissante. Il s'ensuit un besoin urgent de gestion environnementale directement liée aux priorités de la région en matière de développement et de moyens d'existence des populations.

Moins de 10% du territoire de la région est protégé, même si un grand nombre d'écosystèmes de ces pays sont sous-représentés dans le réseau mondial d'AP. Les membres régionaux de l'UICN ont défini comme une priorité le soutien à une évaluation de l'état actuel des AP. Un site internet sur les réserves naturelles de protection stricte d'Asie centrale a été créé (http://iucnca.net) et un réseau de spécialistes a été constitué dans chaque pays afin de contribuer à améliorer la planification et l'efficacité de la gestion.

## Conclusions partagées

Les études ont mis en lumière des éléments communs aux différents pays, qu'il est nécessaire d'aborder afin de mieux gérer leurs AP.

Il est notamment nécessaire de :

- affecter des ressources suffisantes afin d'assurer une gestion adaptée des AP, par exemple grâce au développement des services des écosystèmes, du tourisme et des entrées payantes dans les parcs ;
- définir clairement les responsabilités de gestion sur le plan national et local, établir une coordination entre les différents ministères et éviter les changements fréquents des ministères de tutelle afin d'assurer le respect de la législation relative aux AP ;
- prendre conscience de la forte dépendance des populations locales vis-à-vis des ressources naturelles des AP, notamment dans les pays d'Asie centrale, et veiller à ce que les collectivités concernées participent à la gestion et à l'utilisation durable des ressources disponibles ;
- accroître le nombre de spécialistes de la gestion des AP et former le personnel des AP.

# Foi dans la conservation de la nature

**Par James Morant, Conseiller principal, Bureau multilatéral UICN USA**

En août, des représentants de l'UICN[1] et des collaborateurs importants du projet « Foi pour l'Afrique » (FFA), un réseau essentiellement africain-américain de congrégations faisant du travail humanitaire en Afrique et dans d'autres régions, se sont réunis à Nairobi afin d'examiner les liens possibles entre les travaux d'organisations fondées sur la foi et ceux de l'UICN. Tant l'UICN que FFA souhaitent établir des liens plus étroits, allant au-delà des accords institutionnels existants et les renforçant ; les deux organisations sont convaincues que leurs missions respectives peuvent être renforcées grâce à un partenariat effectif. Cet effort devrait s'élargir ensuite afin de toucher un ensemble de groupes fondés sur la foi qui œuvrent, ou ont l'intention d'œuvrer, en faveur de l'environnement. FFA est le premier partenaire de l'UICN en ce sens.

La réunion avait notamment les buts suivants : 1) définition des rôles des organisations fondées sur la foi ; 2) établissement d'un plan d'action en vue d'une coopération future entre l'UICN et ce type d'organisations ; et 3) mise en place de modalités de communication avec ces organisations, l'UICN et d'autres acteurs à propos du travail en coopération ainsi entrepris.

## Activités liées à la foi

Le projet Foi pour l'Afrique (FFA) est axé sur un travail de terrain réactif, visant par exemple à atténuer les conflits intercommunautaires, à fournir des ressources en eau et à redonner de l'espoir aux habitants des zones cibles. A la différence de groupes humanitaires plus traditionnels, FFA opère de façon très flexible, avec peu d'infrastructure, afin d'assurer une réponse et des actions immédiates là où le besoin se fait sentir. Le Révérend Alfred Bailey, représentant de FFA, a animé un débat sur les travaux récents de la Banque mondiale en analysant les liens entre la foi et la conservation. Il a remarqué que l'eau est sacrée pour toutes les religions et que la foi a souvent servi à établir et à promouvoir une démarche de protection de l'environnement. Cependant, nombre d'organisations de ce genre manquent de compétences scientifiques et d'une approche durable en matière d'élaboration, d'évaluation et du maintien de projets. A ce titre, la collaboration avec des organisations environnementales pourrait s'avérer utile.

La coopération fondée sur la foi rencontre un certain nombre d'obstacles, notamment : 1) l'échange d'informations ; 2) les liens avec d'autres priorités (SIDA, pauvreté, questions de genre, éducation, développement économique...), 3) les divergences théologiques et 4) le manque d'expérience en matière d'utilisation et d'entretien des outils technologiques.

## Initiatives de l'UICN

Le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Est (EARO) est axé sur les projets et les priorités des membres, notamment l'eau et les zones humides, les écosystèmes marins et côtiers, les forêts et les terres arides, les espèces envahissantes, la biodiversité et des questions transversales telles que l'équité de genre et les politiques sociales.

Le mandat de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) pour 2005-2008 comprend cinq domaines prioritaires : l'approche écosystémique, la remise en état des écosystèmes, les indicateurs de l'état de ces derniers, les services écosystémiques et les outils de gestion des écosystèmes. Ces tâches sont mises en œuvre grâce à un réseau de plus de 500 experts volontaires. Des commentaires ont été effectués à propos du lien spirituel entre les êtres humains et les écosystèmes ; FFA a noté l'atout que représente le réseau mondial d'experts volontaires de la CGE.

Le programme de l'eau et des zones humides a peu d'expérience pour ce qui concerne les questions de fourniture d'eau, dont s'occupe le projet FFA, mais une collaboration serait avantageuse pour chacun des deux partenaires. Des données hydrologiques de l'UICN et d'autres informations techniques, par exemple sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin, pourraient être mises à disposition de FFA ou d'autres organisations lors de la définition de sites de travail futur. L'UICN dispose également d'informations sur des projets communautaires n'ayant pas trouvé de financement en raison des contraintes des donateurs mais qui sont néanmoins importants et ont été mis sur pied grâce à la participation des communautés concernées.

## Opportunités de collaboration

L'échange d'informations et les réseaux sont des éléments potentiels de collaboration mis en exergue lors de la réunion. La collaboration entre l'UICN et des organisations de la foi pourrait contribuer à mieux intégrer les idées vers les membres et entre eux, créant ainsi un effet multiplicateur de connaissances et d'actions ; le travail en coopération pourrait renforcer et diversifier les compétences. La recherche conjointe de fonds a également été évoquée.

Les participants ont décidé d'un commun accord d'avancer sur la base des éléments suivants :

1. promouvoir le travail en équipe avec d'autres ONG africaines que l'UICN pourrait recommander ;
2. apporter des orientations et des conseils lorsque FFA rentre dans de nouveaux domaines ;
3. permettre à FFA d'accéder à des études de l'UICN en vue d'une mise en œuvre efficace des projets FFA ;
4. établir une perspective à plus long terme ;
5. élargir la base de partenaires (Ministères de l'environnement, autres partenaires gouvernementaux, organisations communautaires) ; et
6. permettre aux bailleurs de fonds de FFA d'affecter leurs dons à des projets approuvés par les communautés locales.

[1] Le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Est, le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique australe, le Président de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN et le Bureau multilatéral UICN - USA.

# La durabilité au 21e siècle

**Cet article s'est inspiré de : Adams, W.M. 2006. The future of sustainability: Rethinking Environment and Development in the 21st Century. Rapport disponible pour consultation et commentaires à : www.iucn.org/members/future_sustainability.**

En janvier 2006, un groupe de collaborateurs et d'experts de l'UICN s'est réuni afin d'examiner la question de la durabilité au 21e siècle. Plus de 30 ans après le début des travaux de l'UICN à ce sujet, l'importance du développement durable est largement admise par les dirigeants et elle nourrit le débat parmi les citoyens, les médias et des institutions de recherche du monde entier. Les Objectifs de développement du millénaire ont introduit un nouveau cadre pour le développement durable ; le suivi et le bilan des réalisations sont à l'ordre du jour. Cependant, les décisions concrètes sur les questions du développement ne vont pas toujours de pair avec les cadres politiques et rhétoriques. Nos paroles sont-elles suivies d'actions ? Quelles sont les perspectives pour le 21e siècle ?

## Le concept de développement durable

Le développement durable a souvent été compris comme une triple approche tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Ceci implique des arbitrages entre les trois volets. On établit généralement une distinction entre durabilité faible (qui permet de tels arbitrages) et durabilité forte (qui ne les permet pas). L'existence de liens entre les trois dimensions est un fait de plus en plus admis.

Le Programme de l'UICN 2005–2008 opère sur la base d'un modèle à trois cercles chevauchants. Le modèle 1 suppose que les trois éléments sont liés par des influences réciproques et qu'ils devraient être également pris en compte. A l'heure actuelle, il s'agit à ce propos de prêter une attention accrue aux questions sociales et environnementales. Le modèle 2 part du concept qu'un environnement sain est essentiel afin de maintenir une structure sociale solide et que les deux dimensions associées représentent la base d'une économie qui fonctionne bien.

Dans quelle mesure la situation actuelle répond-elle à ces modèles ? Avec une pression accrue sur les ressources naturelles (sols, air, eau, minéraux...) la base environnementale décline. Si l'économie mondiale est passée de 4,1 billions de dollars US en 1950 à 31 billions en 2001, la pauvreté est toujours répandue et l'inégalité s'accroît à l'échelle mondiale. Ces « cercles » environnemental et social en déclin peuvent-ils continuer à entretenir une économie en expansion ?

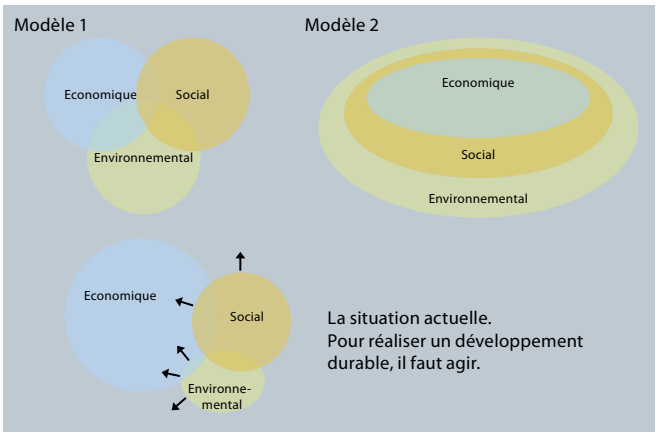


## La situation actuelle

Nous dépendons tous de l'environnement pour des apports aussi essentiels que la nourriture, l'eau et le logement, et plus de 2 milliards de personnes dépendent de leur environnement immédiat pour y avoir accès. Nous dépendons de l'environnement pour prévenir – ou atténuer – des catastrophes : glissements de terrain, inondations, cyclones etc. Ces événements sont souvent aggravés par des modifications anthropiques de l'environnement naturel, tels que le drainage des zones humides et la destruction des forêts. Les changements climatiques vont probablement accroître la gravité et la fréquence de ces événements.

D'après l'Evaluation du millénaire des écosystèmes, 60% des services écosystémiques évalués étaient dégradés. Les quatre scénarios d'avenir élaborés comportaient une perte continue de biodiversité. Pour inverser cette tendance, il faut mieux connaître ce qui arrive aux écosystèmes, pourquoi ils sont soumis à des pressions, et ce que nous pouvons faire pour y répondre. Or, les changements de la planète vont plus vite que la connaissance que nous en avons et entre-temps, tout continue comme si de rien n'était.

Malgré plus de trois décennies de préoccupation déclarée à propos de la durabilité, les décisions pratiques en matière de développement restent axées sur des questions économiques, jusqu'à ce que l'environnement soit si dégradé que l'on est forcé d'agir. Nous avons besoin d'une réflexion différente qui nous incite à agir et pas seulement à réagir.

## Perspectives pour le 21e siècle

La première décennie de ce siècle représente une occasion unique afin de repenser les modèles dominants en matière de développement global. La durabilité est un concept admis, compris dans une certaine mesure par un large public. Des questions émergentes telles que le changement climatique et les débats sur les sources énergétiques de l'avenir lui donnent une place importante dans les médias et dans la vie quotidienne de la plupart des habitants de la planète. Il s'agit d'une occasion inégalée d'impliquer les citoyens et les leaders d'opinion dans la recherche de solutions.



IUCN Photo Library © Jim Thorsell

IUCN Photo Library © Jim Thorsell

Les liens entre la consommation et la disponibilité des ressources doivent être abordés afin de rectifier la perception généralisée selon laquelle les ressources se trouvent en abondance et de définir plus précisément ces liens. S'il y a inévitablement des limites aux ressources et à certains types de consommation, ceci ne constitue pas obligatoirement une contrainte pour le développement économique. Ainsi, dans une économie de services plutôt que de biens, on peut créer de la valeur sans générer des déchets ni consommer plus d'énergie que nécessaire. La consommation doit devenir le moteur d'une évolution positive, au lieu d'entraîner une dégradation planétaire.

A l'heure actuelle, la croissance est fondée sur la satisfaction illimitée des désirs du consommateur, qui ne sont pas forcément la même chose que les besoins des personnes. Le critère pertinent pourrait être le bien-être humain, mesuré comme une fonction de la consommation des ressources. En d'autres termes : la consommation d'une énorme quantité de ressources conduit-elle nécessairement à un sentiment accru de bien-être ? Ou bien existe-t-il d'autres éléments qui sont aussi importants, voire plus importants ?

Le développement technologique fournit d'autres possibilités de concilier santé de l'environnement et croissance économique. Les organisations environnementales pourraient créer des partenariats avec des concepteurs de technologies respectueuses de l'environnement afin de promouvoir mutuellement des idées, par exemple avec de nouveaux textes législatifs permettant de sensibiliser les décideurs à l'existence de technologies novatrices qui facilitent la mise en œuvre de solutions.

Afin d'explorer ces voies, les défenseurs de l'environnement devraient établir des alliances hors de leurs milieux habituels, par exemple avec des entrepreneurs, des organisations de consommateurs, des chercheurs hors sciences naturelles et des médias, afin de faire avancer des idées et d'encourager des évolutions positives.

# Un forum sur Internet à propos de la durabilité

Le débat sur l'avenir de la durabilité s'est poursuivi en ligne :

Jeff McNeely, Directeur scientifique du Programme mondial de l'UICN, a demandé entre autres : « Comment faire pour que les scientifiques transmettent des messages plus positifs, recueillant un consensus en matière de solutions possibles et redonnant de l'espoir au grand public ? »

Gillian Martin Mehers, responsable des questions d'apprentissage de la conservation environnementale à l'UICN, y a répondu ainsi (abrégé, NDLR) :

C'est une excellente question et le document de Jeff est un très bon exemple de départ. Je me suis demandé : si je devais écrire sur les défis planétaires au 21e siècle, comment pourrais-je le faire de façon positive et redonner de l'espoir à mes lecteurs ? Par exemple, qu'est-ce que je ressens lorsque je lis ces énoncés, très fréquents dans le document :

« Dégradation ; perte constante de biodiversité ; menaces d'extinction ; pollution ; beaucoup moins efficace ; dangers occultes ; mises en garde urgentes ; il y a peu de probabilités ; mais cela empire ; messages contradictoires ; créent la confusion dans le public ; échec ; condamné du point de vue politique ».

Est-ce que je retrouve de l'espoir ? Suis-je pleine d'énergie et prête à agir ?

Bien entendu, il s'agit de notions admises et employées pour sensibiliser à l'urgence et à la gravité des problèmes. Mais si nous voulons susciter le soutien du public avec ce langage et de tels messages, il n'est pas étonnant que le public « débranche ». Je débranche moi-même, membre engagée de ce mouvement...

La façon dont nous exprimons les choses pour nous-mêmes et pour les nôtres est très importante. Si le langage crée notre réalité, comment utiliser le langage de l'espoir, au lieu du langage de la crise et de l'échec, afin de mieux mobiliser les gens en faveur du changement ?

Le moyen consiste à se poser ces grandes questions : quelles sont les grandes avancées qui se profilent ? Comment écrire sur les succès et les évolutions dans notre domaine ? Comment montrer aux gens, de façon positive, que leurs actions comptent, pour dérisoires qu'elles paraissent ?

---

Lisez les documents du débat, ainsi que les réponses et commentaires, sur :
**www.iucn.org/members/future%5Fsustainability/**

# Money, money, money…

## Le financement environnemental aujourd'hui et les perspectives d'avenir

**Par Hans Friederich, Responsable du financement de la conservation et des relations avec les donateurs, UICN, Président de l'Alliance pour le financement de la conservation environnementale**

Il existe des nombreuses sources de financement pour la protection de la nature, dont certaines sont sous la forme de crédits budgétaires des Etats alloués aux ministères et aux organismes responsables de la gestion de l'environnement. Or, dans les pays en développement, l'environnement n'est pas perçu comme une priorité importante et les crédits alloués à ces organes ne suffisent généralement pas aux tâches quotidiennes de gestion, pas plus qu'à améliorer les services et le fonctionnement.

### L'aide publique au développement

L'une des sources les plus importantes de financement environnemental a été traditionnellement l'aide publique au développement (APD). L'APD bilatérale annuelle s'élevait en 2004 à 80 milliards de dollars US ; les engagements pris lors du sommet mondial de New York en 2005 devraient porter cette somme à 130 milliards d'ici 2010. En outre, les nations du G8 ont décidé d'annuler 40 milliards de dollars de dette de 18 pays parmi les plus pauvres du monde. Cependant, seuls cinq pays ont atteint l'objectif de 0,7% du revenu national brut (RNB) pour l'APD. En outre, les statistiques de l'OCDE montrent que 2,7% seulement de l'APD distribuée entre 1998 et 2000 est allée à la biodiversité ; l'accent mis actuellement sur la réduction de la pauvreté et les Objectifs de développement du millénaire devraient réduire encore ce pourcentage. La conclusion à retenir est que l'APD ne peut servir à la protection environnementale que si nous pouvons montrer le lien entre la gestion des écosystèmes et la réduction de la pauvreté.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été créé en 1992 dans le but spécifique de promouvoir la conservation de la biodiversité d'importance mondiale ; il a alloué plus d'un milliard de dollars pendant sa première décennie d'existence, plus 2,5 milliards de cofinancement. Chiffre important certes, mais moins d'un dixième du montant nécessaire. Malheureusement, les récents débats sur la reconstitution du FEM et le nouveau cadre d'affectation des ressources pour le secteur de la biodiversité au FEM ne semblent pas présager d'une évolution favorable en ce sens.

### Les marchés et la biodiversité

Les marchés recèlent un potentiel particulièrement intéressant et prometteur pour le financement environnemental à l'avenir. C'est aux organisations environnementales de créer une demande de produits de la biodiversité et de services écosystémiques sur le marché. Ces services sont déjà payants dans de nombreux pays. Le marché du carbone est en croissance rapide, avec une valeur estimée en 2004 de plus de 600 millions de dollars US par an et une progression exponentielle. Le marché des services et des compensations issus de la biodiversité est sans doute l'un des créneaux d'expansion les plus porteurs dans un avenir proche.

### Les fonds en dépôt environnementaux

La bienfaisance est une source importante de fonds pour l'environnement. Le soutien, en général lié à des projets spécifiques, passe souvent par un fonds en dépôt propre. Malgré son intérêt pour des activités de terrain, ce type de financement n'atteint pas les montants de l'APD.

Les fonds en dépôt environnementaux représentent une modalité efficace et avantageuse de gérer des ressources. La définition du fonds en dépôt implique que l'argent ne peut être employé qu'à des buts spécifiques, doit rester distinct d'autres sources de financement et qu'il est géré et contrôlé par un conseil d'administration indépendant. Ses fonds revêtent le plus souvent la forme de fonds de dotation. Le capital d'un tel fonds est investi et seuls les revenus ainsi créés sont dépensés, contrairement aux fonds d'amortissement, où une partie du capital est dépensée chaque année.

Les fonds renouvelables n'ont pas de capital, mais ils reçoivent constamment des recettes provenant de droits payés par les usagers, de taxes environnementales, d'amendes aux pollueurs ou de taxes sur le tourisme.

Il s'agit maintenant de trouver des modalités afin d'encourager les Etats, les bailleurs de fonds multilatéraux, les entreprises, et peut-être les philanthropes, à faire des apports aux fonds en dépôt, et de créer des conditions favorables permettant à ces fonds de fonctionner.

IUCN Photo Library © Jim Thorsell

# Calendrier des manifestations de l'UICN septembre-novembre 2006

**Les réunions mentionnées ci-dessous sont des réunions organisées ou parrainées par l'UICN, ou auxquelles UICN participe.**

## Septembre

**5-7** **Parc national de Lahemaa, Estonie**
Réunion de la Ceinture verte pour la Fennoscandie et les Etats baltes
www.countdown2010.net/greenbelt.htm

**12** **New York, Etats-Unis d'Amérique**
Ouverture de la 61e Assemblée générale des Nations Unies
www.un.org/ga

**19-21** **Paris, France**
**La biodiversité dans la coopération européenne au développement**
Cette conférence réunit des participants des pays européens et partenaires, des organisations multilatérales et de la société civile ; elle devrait être l'occasion d'un débat novateur autour d'un double défi : réduire la pauvreté et préserver l'environnement
www.countdown2010.net/paris2006/

**21-22** **Arendal, Norvège**
Séminaire de haut niveau sur les accords environnementaux multilatéraux et leur pertinence pour l'Arctique
www.grida.no/newsroom.cfm?pressReleaseItemID=1011

**25-14 Oc** **Parc national d'Oc Majella, Italie**
Séminaire international « Countdown 2010 : les hommes, les aires protégées et la conservation de la biodiversité ». Un séminaire de trois semaines axé sur des solutions interactives aux questions posés par les aires protégées et la gestion de la biodiversité
www.istpangea.it/english.htm

## Octobre

**2** **Mondial**
Journée mondiale de l'habitat

**2-6** **Ho Chi Minh Ville, Vietnam**
Conférence internationale sur la gestion des forêts pour la réduction de la pauvreté
www.apfcweb.org/events/events_workshops.html

**2-6** **Genève, Suisse**
54e session du Comité permanent de la CITES
www.cites.org/eng/news/meetings/SC54.shtml

**8-10** **Bonn, Allemagne**
11e Forum international des entreprises 2006 ; Les entreprises et les Objectifs de développement du millénaire ; L'Afrique, un défi pour les entreprises. Le forum devrait être à l'origine d'enseignements importants et de la constitution de réseaux autour de la contribution des entreprises à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire en Afrique
www.eldis.org/cf/search/disp/DocDisplay.cfm?Doc=DOC21614&Resource=f1

**16-17** **Amsterdam, Pays-Bas**
Conférence internationale : faire travailler les marchés pour le climat
www.minvrom.nl/makemarketswork

## Octobre *continu...*

**16-22** **Sondrio, Italy**
Festival de Sondrio 2006 – Festival international du film documentaire sur les parcs
www.sondriofestival.it/home/ing/home.htm

**18-21** **Barcelone, Espagne**
Réunion des membres européens de l'UICN
www.iucneurope.org

**18-21** **Pérouse, Italie**
Réunion régionale européenne CITES pour la flore
www.cites.org/eng/news/calendar/06europlant.doc

**25-27** **Rome, Italie**
1er Congrès mondial sur la communication pour le développement (CMCD)
www.devcomm-congress.org/worldbank/macro/2.asp

## Novembre

**6-17** **Nairobi, Kenya**
12e session de la Conférence des Parties et 25e session du SBI et du SBSTTA (organes subsidiaires) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
http://unfccc.int/meetings/cop_12/items/3754.php

**6-17** **Wageningen, Pays-Bas**
**Cours : Développement des agro-industries et gestion de la chaîne d'approvisionnement.**
Le cours est axé sur la théorie et la pratique de l'agro-industrie et des chaînes d'approvisionnement en vue du développement durable.
www.wi.wur.nl/NR/exeres/EFB7BB0F-4AEF-4199-9E84-A95D4E939025.htm

**28-30** **Guangzhou, Chine**
2e Conférence internationale sur les estuaires et les côtes.
www.prwri.com.cn/icec2006-eindex.htm

**30-1 Dec** **Bangkok, Thaïlande**
Symposium international sur les ressources en eau et le développement des énergies renouvelables en Asie
www.hydropower-dams.com

## Liens utiles :

Agenda des institutions européennes
http://europa.eu/press_room/agenda/index_fr.htm
Centre européen de conservation de la nature (CECN)
www.ecnc.nl/Main/Events_421.html
Agence européenne pour l'environnement (EEE)
www.eea.europa.eu/Events/Calendar/
Natura 2000 Journées vertes
www.eurosite.org/bin/events/index.php?t=c
Sustainable Development Gateway
www.sdgateway.net/events/
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
www.unep.org/Calendar/
Forum des Nations Unies sur les forêts
www.un.org/esa/forests/calendar.html

# Vision de l'UICN

Un monde juste qui valorise et conserve la nature

# Mission de l'UICN

Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable

## Missions du bureau régional pour l'Europe (UICN ROfE)

Entretenir et construire un réseau d'excellence dans la recherche, la politique et l'expertise environnementales avec comme objectifs de:

1. contribuer à la mission globale de l'UICN
2. soutenir l'intégration de la conservation de la biodiversité dans le développement économique
3. soutenir les initiatives innovatrices dans l'utilisation multifonctionnelle et durable des ressources naturelles

## La structure du Bureau régional pour l'Europe (UICN ROfE)

Le bureau régional pour l'Europe (ROfE) est une entité du réseau global de l'UICN. Tout comme les autres bureaux et comités à travers le monde, nous rapportons au Président, au Directeur Général et au Conseil de l'UICN. Pour en savoir plus sur l'histoire et la structure globale de l'UICN, veuillez consulter notre site www.iucn.org

Le bureau régional pour l'Europe (ROfE) se compose de quatre bureaux situés à Bruxelles, Varsovie, Belgrade et Moscou. Le siège qui se situe à Bruxelles est le point de jonction à partir duquel le bureau pour l'Europe centrale de Varsovie, le bureau de la Communauté des Etats Indépendants de Moscou et le bureau pour l'Europe du Sud-est peuvent diffuser leur information et déployer leur stratégies. Ensemble, en tant que bureau régional pour l'Europe (UICN ROfE), nous nous efforçons d'accorder nos buts pour une Europe durable en utilisant l'expertise locale et la force du réseau global de l'UICN.

ROfE Regional Office for Europe


### ROfE – Siège à Bruxelles
Le Bureau régional pour l'Europe
Boulevard Louis Schmidt 64,
1040 Bruxelles, Belgique
Tel: +32 2 732 82 99
Fax: +32 2 732 94 99
E-mail: europe@iucn.org
Web site: www.iucneurope.org

### ROfE à Tilburg
Reitseplein 3, 5037 AA Tilburg
Les Pays-Bas
Adresse postale:
Postbus 90154. 5000 LG Tilburg
Les Pays-Bas
Tel: +31 13 594 49 44

### ROfE à Moscou
Le Bureau de Programme
de l'UICN pour la CEI
3/3, Stolyarny pereulok,
Moscou, 123022, Russie
Tel: +7 (095) 609-39-91
+7 (095) 609-39-60
+7 (095) 609-33-99
Fax: +7 (095) 609-34-11
E-mail: info@iucn.ru
Web site: www.iucn.ru

### ROfE à Varsovie
Le Bureau de Programme
de l'UICN pour
l'Europe centrale
Ul. Zwirki i Wigury 93, pok. 3037
02-089 Warszawa
Poland
E-mail: central.europe@iucn.org
Tel/Fax: +48 22 55 40 722

### ROfE à Belgrade
Le Bureau de Programme de l'UICN
pour l'Europe du Sud-Est
Dr. Ivana Ribara 91
11070 Novi Beograd
Serbie-et-Monténégro
Tel: +381 11 2272 411
Fax: +381 11 2272 531


ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

landbouw, natuur en voedselkwaliteit


**Produit avec le généreux soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Ministère de l'agriculture, de la gestion de la nature et de la sécurité alimentaire des Pays-Bas (LNV)**